

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Modification de la mise à disposition du plan d'eau du Vernet-Chaméane par la commune à l'Agglo Pays d'Issoire

Annexe(s) : Projet de modification du PV de mise à disposition du plan d'eau du Vernet-Chaméane

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Marc HOSMALIN

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent
SERMAGE André (S)
CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel

GOYON Guy

GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien
JAMON Marc (voix consultative)

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis
BEAU-MALLET Catherine (S)
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélie
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre

SERRA Pierre

SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DESCOUTEIX-GFNIIIFER Juliette à COSTON David; DUBESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé que l'Agglo Pays d'Issoire est dotée, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence « *définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement des activités accessoires au plan d'eau du Vernet-la-Varenne : stationnement, signalétique et accueil / restauration* ».

Aussi, conformément à la délibération n° 2018-01-36 du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 1^{er} mars 2018, une mise à disposition de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux aires d'accueil dudit plan d'eau a été constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune du Vernet-Chaméane et l'Agglo Pays d'Issoire en date du 27 mars 2018.

Le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, par délibération n° 2020/06/03-AJ en date du 17 décembre 2020, a approuvé la révision des statuts de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2021 avec, notamment, la modification du contenu de la compétence facultative dite « *supplémentaire* » relative à « *l'étude, création et gestion de sites ou équipements touristiques* » avec l'ajout de la compétence surveillance de la baignade estivale (juillet et août) aux activités accessoires du plan d'eau de Le Vernet-Chaméane (« *stationnement, signalétique, accueil/restauration et espace plage* »).

Dans ce cadre, il est apparu nécessaire de mettre à jour la mise à disposition de l'emprise foncière communale à la communauté d'agglomération, pour être en parfaite adéquation avec la réalité de l'étendue de la compétence communautaire.

Aussi, il conviendrait de modifier le procès-verbal en procédant à la restitution d'une partie des parcelles précédemment mise à disposition à ladite commune.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de valider le procès-verbal joint en annexe établi contradictoirement entre les représentants de la commune de Le Vernet-Chaméane et l'Agglo Pays d'Issoire, régularisant l'emprise foncière nécessaire à l'exercice de la compétence facultative révisée.

Aussi, il est rappelé que le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le projet de procès-verbal de mise à disposition est annexé au présent rapport accompagné d'un plan de l'emprise foncière.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 à L. 1321-5 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
VU la délibération n°2018-01-36 du conseil communautaire l'Agglo Pays d'Issoire en date du 1^{er} mars 2018 portant sur le procès-verbal de mise à disposition de l'assiette du projet de réhabilitation du restaurant situé sur le plan d'eau du Vernet-la-Varenne ;
VU le procès-verbal établi contradictoirement entre la commune du Vernet-Chaméane et l'Agglo Pays d'Issoire en date du 27 mars 2018 ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n° 2020/06/03-AJ du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant sur le projet de modification des statuts de l'Agglo Pays d'Issoire et notamment dans les domaines annexes à l'économie la modification du contenu de la compétence « étude, création et gestion de sites ou équipements touristiques » avec l'ajout de la compétence surveillance de la baignade estivale (juillet et août) aux activités accessoires du plan d'eau de Le Vernet-Chaméane ;
VU le projet de procès-verbal de mise à disposition accompagné d'un plan de l'emprise foncière ci annexé ;
CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider le projet de procès-verbal de mise à disposition du plan d'eau du Vernet-Chaméane et son annexe, tel qu'il figure en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux aires d'accueil, tel qu'il est défini en annexe ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23 / 02 / 2021

Délibération n° 2021/01/07-AJ

Conseil communautaire 2021/01 du jeudi 18 février 2021